

SERVICE BIBLIOTHEQUE

DECISION MUNICIPALE n°2024- 192

**Contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle  
avec l'association Compagnie cœurs battants pour l'intervention  
d'un conteur à la bibliothèque municipale**

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE  
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST  
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN  
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

Prise en application d'une délibération du Conseil Municipal n° 2020-05-27 du 27 mai 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** l'intérêt de la transmission du patrimoine oral dans les missions de la bibliothèque,

**Considérant** le projet culturel de la bibliothèque municipale de proposer des heures du conte régulières,

**Considérant** que l'association Compagnie Cœurs Battants propose l'intervention d'un conteur pour le spectacle « Contes à la carte » s'adressant aux enfants à partir de 6 ans,

**Considérant** qu'il est prévu six représentations du spectacle précité, le 26 octobre 2024, le 16 novembre 2024, le 18 janvier 2025, le 8 mars 2025, le 14 juin 2025, le 05 juillet 2025.

**Vu** le budget communal,

**DECIDE**

**Article 1** : De conclure un contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle avec l'association Compagnie cœurs battants, sise 94 Avenue Jean-Jaurès 93320 Les Pavillons-sous-Bois, et représentée par Anne-Laure MONASSE en sa qualité de Présidente, pour six représentations du spectacle « Contes à la carte ».

6 rue du Général de Gaulle  
93360 Neuilly-Plaisance  
Tél : 01 43 00 96 16  
Fax : 01 43 00 42 80  
Courriel :

[contact@mairie-neuillyplaisance.com](mailto:contact@mairie-neuillyplaisance.com)

*(Tous les courriers doivent être  
adressés impersonnellement à  
Monsieur le Maire)*

Certifié exécutoire  
Acte publié le 01 / 07 / 2024

Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20240621-DM-BIB-2024192-AR  
Date de télétransmission : 26/06/2024  
Date de réception préfecture : 26/06/2024

**Article 2** : De prévoir que les six représentations du spectacle « Contes à la carte » par Thomas JOSSE, conteur, se tiendront les 26 octobre 2024 à 17h00, 16 novembre 2024 à 17h00, 18 janvier 2025 à 17h00, 8 mars 2025 à 17h00, 14 juin 2025 à 17h00, 05 juillet 2025 à 17h00 à la bibliothèque municipale.

**Article 3** : Que le montant total de la prestation s'élève à 1 020.00€ (mille vingt euros) et que l'association n'est pas assujettie à la TVA.

**Article 4** : Qu'il sera rendu compte de la signature de ce contrat au prochain Conseil Municipal.

**Article 5** : Qu'une ampliation de la présente décision sera adressée à :  
- Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Noisy-le-Grand.

**Article 6** : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 21 juin 2024.

**Christian DEMUYNCK**

**Maire**



Certifié exécutoire

Acte publié le 01 / 07 / 2024

Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20240621-DM-BIB-2024192-AR  
Date de télétransmission : 26/06/2024  
Date de réception préfecture : 26/06/2024